

Suite des obsèques

Vieillevigne, Essarts en Bocage Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Yves (†), son époux; Bruno et Dominique, Valérie et Pascal, Sophie, ses enfants; Elise, Léandra, Victor, Esther, ses petits-enfants et leurs conjoints; ses 5 arrière-petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

Hélène GANACHAUD
née CORMERAIS

survenu à l'âge de 87 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 18 septembre 2025, à 15 heures, en l'église de Vieillevigne**, suivie de l'inhumation au cimetière. Hélène repose au funérarium de l'Étoile Funéraire à Vieillevigne. La famille sera présente de 9 h 30 à 12 h et de 15 h à 19 h. La famille remercie tout particulièrement le personnel de la Résidence Champfleuri et l'association JALMALV, pour leur accompagnement et leur dévouement. Fleurs naturelles seulement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur www.letoliefuneraire.fr

PF L'Etoile Funéraire, Vieillevigne, 02 40 02 03 84

Pissotte, Fontenay-le-Comte

Monique Moinard, son épouse; Philippe et Marie-Agnès Moinard, Alain Moinard, Christine Bocker, Véronique et Joël Pineau, Frédéric Moinard, ses enfants; Léa, Juliette, Aixe, Lucie, Pierre et Xavier, ses petits-enfants; sa famille et ses amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Jean MOINARD

survenu le mardi 16 septembre 2025, à l'âge de 91 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 19 septembre 2025, à 14 h 30, en l'église Saint-Jean de Fontenay-le-Comte**, suivie de la crémation au crématorium de La Roche-sur-Yon. La famille remercie les professionnels de l'EHPAD Les Chaumes de Pissotte pour leur bienveillance et leur professionnalisme. Fleurs naturelles seulement.

Pompes Funèbres Coopératives de Vendée, La Roche-sur-Yon, 02 28 15 39 20

Challans, Froidfond

M. Pierre Mornet (†), son époux; Paulette Mornet (†), Roselyne et Guy Duranteau, ses filles et son gendre; Sébastien, Jocelyn, Matthieu, ses petits-fils et leur conjointe; Elie, Eva, Flora, Martin et Camille, ses arrière-petits-enfants; Armande Potéreau, sa sœur, ainsi que toute la famille vous font part du décès de

Madame Hélène MORNET
née ROCHER

qui nous a quittés le mardi 16 septembre 2025, à l'âge de 96 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 19 septembre 2025, à 10 h 30, en l'église de Falleron**, suivie de l'inhumation au cimetière de Falleron. Hélène repose au funérarium Allanic, 1 rue du Bourillet à La Garnache. Visites de 14 h à 19 h. La famille remercie l'ensemble du personnel de l'EHPAD de La Garnache ainsi que le Dr Gorry, pour leur gentillesse et leur bienveillance. Fleurs naturelles seulement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

La Maison des Obsèques-PF Allanic, La Garnache, 02 51 35 62 78

La Chapelle-Heulin, Saint-Nazaire

Nous avons la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Serge DUBOIS

survenu à l'âge de 74 ans. De la part de : Gisèle, son épouse; Isabelle, Karine, Sébastien, Christophe, Jérémy, ses enfants; ses petits-enfants ainsi que toute la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée **samedi 20 septembre 2025, à 10 h 30, en l'église Saint-Vincent du Pallet**, suivie de la crémation. Serge repose à la chambre funéraire Gérard à Vallet. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Gérard, Vallet, 02 40 33 99 09

Obsèques

Brem-sur-Mer

Rose-Marie, Jean-Pierre et Bérangère, ses enfants et leur conjoint; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Pierre RICHARD
veuf de
Madame Emilienne RICHARD

survenu le mardi 16 septembre 2025, à l'âge de 93 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 19 septembre 2025, à 10 heures, en l'église de Brem-sur-Mer**, suivie de l'inhumation au cimetière. Pierre repose au funérarium Pérocheau, 86 route des Sables à Brétignolles-sur-Mer. Visites de 10 h à 12 h et de 15 h à 20 h. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Pérocheau, Brétignolles-sur-Mer, 02 51 96 86 86

Saint-Michel-en-l'Herm

Mme et M. Véronique et Stéphane Leson-Larivée, sa fille et son gendre; Angélique, Benjamin et Antonin, ses petits-enfants; Roméo et Rio, ses arrière-petits-enfants, ainsi que toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Josette ROCHER
née BRUNEAU

survenu le dimanche 14 septembre 2025, à l'âge de 83 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu dans la plus stricte intimité. Un dernier hommage lui sera rendu **vendredi 19 septembre 2025, à 11 h 15, au cimetière de Saint-Michel-en-l'Herm**. Mme Rocher repose au salon funéraire Côte de Lumière, rue des Marais à L'Aiguillon-sur-Mer. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Côte de Lumière - Funéplus, L'Aiguillon-sur-Mer, 02 51 56 20 00

Mouchamps, Les Herbiers Chantonnay

Sophie Cornuau, sa compagne; Damien, Hélène et Alexandre, Basile et Léa, Emilie et Akim, Sarah, William, ses enfants et leurs conjoints; ses 6 petits-enfants, ses frères et sa sœur, ses beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Serge ROUSSIÈRE

survenu le mardi 16 septembre 2025, à l'aube de ses 66 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 19 septembre 2025, à 14 h 30, en l'église Saint-Pierre de Mouchamps**, suivie de l'inhumation au cimetière de la Chaussée. Serge repose au funérarium Raffin, 22 rue du Breuil à Mouchamps. Visites de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h. Plutôt que des fleurs, des dons en faveur de la Recherche contre le cancer. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Raffin - Funéplus, Mouchamps, 02 51 65 42 64

Châteaubourg, Rennes Pléneuf-Val-André, Angers, Vitré

Nous avons la douleur de vous faire part du décès de

Madame Geneviève CHILOUX
née SILVESTRE

survenu le mardi 16 septembre 2025, à l'âge de 94 ans. De la part de Raymond Chiloux (†), son époux; Jean-Jacques et Catherine Chiloux, Sylvaine et François Gourhand, ses enfants; Caroline, Clémence et Giancarlo, Lucie et Guillaume, Claire, Perrine, Bertille, ses petits-enfants; Camille, Paco, Alba, ses arrière-petits-enfants; Pierrette Beyet, sa soeur, ainsi que toute la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 19 septembre 2025, à 11 heures, en l'église de Châteaubourg**, suivie de la crémation dans l'intimité familiale. La famille remercie l'ensemble du personnel de la résidence Sainte-Marie.

PF Cochet-Bretel, Châteaubourg, 02 99 00 31 51

La Haie-Fouassière Saint-Fiacre-sur-Maine Apremont (85) Sèvremoine (Tillières), Clisson Haute-Goulaine, Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay) Montournaais (85) La Chapelle-Heulin Guillac (33), Herbignac Château-Gontier-sur-Mayenne (53) Le Genest-Saint-Isle (53)

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Marie-Joseph MÉCHINEAU
née PAGEOT

survenu le lundi 15 septembre 2025, à l'âge de 89 ans. De la part de : Jean (†), son époux; Jean-Pierre et Huguette Méchineau, Marie-Thérèse et Christian Grassineau, Philippe Méchineau, Gilles et Noëlle Méchineau, Michel et Josiane Méchineau, Brigitte et Patrick Cailler, Chantal et Luc (†) Mabit, Pascal et Marie-Luce Méchineau, Dominique Méchineau et Nathalie Gautier, François et Sabine Méchineau, Marc et Sabine Méchineau, Gabrielle et Jean-Yves Cabanès, Joseph et Laëtitia Méchineau, ses enfants; ses nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants, ainsi que toute la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée **samedi 20 septembre 2025, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame de La Haye-Fouassière**. Marie-Joseph repose à la chambre funéraire Gérard, 10 rue des Entrepreneurs à Vertou. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Gérard, Vertou, 02 28 01 76 35

Pouzauges, Vannes (56) Aix-les-Bains (73), Sèvremont (La Flocellière), Antigny

Georges Uveteau, son époux; Jacques Uveteau et Marie-Thé, Véronique Uveteau , Jean-Marie et Isabelle Uveteau, Catherine et Laurent Paris ses enfants et leurs conjoints; Alexis, Fanny, Axel, Inès, Simon, Timothé, Manon, Enzo, Louna, ses petits-enfants; son frère et ses sœurs, ses beaux-frères et ses belles-soeurs, vous font part du décès de

Anne-Marie UVETEAU
née GRELIER

survenu à l'âge de 84 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **samedi 20 septembre 2025, à 10 h 30, en l'église Saint-Jacques de Pouzauges**. Anne-Marie repose à l'Espace funéraire Geay-Sarrazin, 26 rue des Vignerons à Pouzauges. Visites de 10 h à 19 h 30. La famille remercie l'ensemble du personnel de la résidence Le Bon Accueil de La Châtaigneraie. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur www.pf-geaysarrazin.fr

Espace funéraire Geay-Sarrazin, Pouzauges, 02 51 57 07 72

Remerciements

Le Fenouiller (85) Saint-Hilaire-de-Riez (85) Toronto (Canada)

Suite au décès de

Marie-Pascale d'ARNAUDY "Marie"

Luc Coutaud, son compagnon; Florent et Blandine, Antoine et Louise, Elsa et Alexandre, ses beaux-enfants; Ornella, Kélyan, Lucas et Hayden, ses petits-enfants; Marie-Josèphe Coutaud, sa belle-mère; Mike Menu, son frère et Lynn Courey, sa belle-soeur, remercient tous ceux qui les ont soutenus de près ou de loin, tous ceux qui ont manifesté leur soutien, et tous ceux qui ont eu une pensée pour Marie. Ils s'excusent auprès des personnes qui n'auraient pas été prévenues.
La parution des avis d'obsèques est prioritaire Celle des remerciements peut se trouver décalée

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VEIE AGGLOMÉRATION Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Brétignolles-sur-Mer AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE Par arrêté n°ARSG2025-021 en date du 3 septembre 2025, M. François Blanchet, président du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération compétent en matière de Plan local d'urbanisme, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à la modification n°1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Brétignolles-sur-Mer, réalisée conformément au Code de l'environnement. À cet effet, M. Jean-Paul Christiny, gendarme à la retraite, a été désigné par le tribunal administratif de Nantes en qualité de commissaire enquêteur. M. Jean-Jacques Ferré est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par ce même tribunal. L'enquête publique se déroulera à la mairie de Brétignolles-sur-Mer, du lundi 6 octobre 2025 à 9 h 00 au mercredi 5 novembre 2025 à 17 h 30. La personne responsable du projet est M. François Blanchet, président du Pays de Saint-Gilles-Croix-de Vie Agglomération. Pour répondre aux demandes d'informations des administrés, M. le Commissaire enquêteur recevra à la mairie de Brétignolles-sur-Mer aux jours et heures suivants : - lundi 6 octobre 2025 de 14 h 00 à 17 h 30, - mardi 24 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 30, - mercredi 5 novembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 30. Pendant la durée de l'enquête : Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public à la mairie de Brétignolles-sur-Mer, selon les horaires habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30). Ce dossier sera également consultable gratuitement sur un poste informati- que, aux horaires habituels d'ouverture au public tels qu'indiqués ci-dessus. Les informations relatives à l'enquête publique pourront également être consultées sur les sites internet du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération (www.payssaintgilles.fr) et de la commune de Brétignolles-sur-Mer (www.bretignolles-sur-mer.fr). Les observations et propositions du public pourront être : - consignées sur le registre d'enquête tenu à la disposition du public à la mairie de Bré- tignolles-sur-Mer, adressées par courrier, à l'adresse suivante : M. le Commissaire enquêteur, enquête publique modification n°1 PLU Brétignolles-sur-Mer, mairie de Brétignolles-sur-Mer, 6, avenue de la Plage, BP 24, 85470 Brétignolles-sur-Mer, adressées par courriel, à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquete-plu-bretignolles@payssaintgilles.fr (indiquer précisément dans l'ob- jet du courriel : enquête publique modification n°1 PLU Brétignolles-sur-Mer). Les observations et propositions reçues par courrier seront tenues à la disposition du public à la mairie de Brétignolles-sur-Mer, dans les meilleurs délais et pendant toute la durée de l'enquête. Seules les observations et propositions reçues par courriel seront accessibles sur les sites internet du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération (www.payssaintgilles.fr) et de la commune de Brétignolles-sur-Mer (www.bretignolles-sur-mer.fr) dans les meilleurs délais et pendant toute la durée de l'enquête. Afin d'être prises en compte, toutes ces observations et propositions devront impérati- vement parvenir durant l'enquête publique. Toute information complémentaire sur le dossier pourra être obtenue auprès de M. Franck Tesson, adjoint au maire en charge de l'urbanisme à la commune de Bré- tignolles-sur-Mer, au 02 51 22 46 08 ou par courriel : urbanisme@bretignollessurmer.fr Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service planification territoriale du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération dès la publication du présent arrêté. À l'expiration de l'enquête : Le registre sera clos et signé par M. le Commissaire enquêteur. Dès réception du registre, le commissaire enquêteur rencontrera, sous huitaine, le res- ponsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera alors d'un dé- lai de quinze jours pour produire ses observations au procès-verbal de synthèse. Le commissaire enquêteur transmettra son rapport ainsi que ses conclusions motivées à M. le Président du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération dans les 30 jours à compter de la clôture d'enquête. Le rapport et les conclusions motivées de M. le Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération. Ces documents seront également mis en ligne pendant un an sur le site internet du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération (www.payssaintgilles.fr). Une copie de ces documents seront également tenus à la dis- position du public à la mairie de Brétignolles-sur-Mer et à la préfecture de Vendée pen- dant un an. À terme de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Brétignolles-sur-Mer pourra être approuvé par le conseil communautaire du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération après modifications éventuelles tenant compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations et propositions du public, du rapport du commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions motivées et son avis. <i>Pour le Président La Conseillère déléguée Nicole BOULINEAU</i>
--

Vie pratique

La procédure de surendettement n'empêche pas l'expulsion

Ce n'est pas parce qu'un locataire a été déclaré en état de su- rendettement et a obtenu un effacement de ses dettes qu'il ne peut pas être expulsé pour non-paiement du loyer. C'est le cas lorsque l'obligation de quitter les lieux est devenue définitive avant que le dossier de surendettement ne soit accepté, a ob- servé la Cour de cassation. Les juges ont donc donné tort à un locataire qui ne payait plus son loyer depuis des mois, faute d'en avoir les moyens, à cause de son surendettement. La commission départementale de surendettement a accepté le dossier et décidé d'effacer toutes les dettes non-profession- nelles, soulignait ce locataire, en déduisant que son expulsion n'avait plus de raison d'être puisqu'il n'avait plus de dette envers son propriétaire. Mais pour les juges, ce raisonnement n'est pas le bon. Lorsque la commission a effacé les dettes, la résliation était déjà ac- quise par le jeu de la « clause résolutoire » qui pré-voit selon la loi la rupture du contrat deux mois après un commandement de payer resté vain. L'effacement de la dette ne change rien et ne ressuscite pas le contrat an-nulé. Le locataire n'avait plus de dettes mais devait quitter les lieux. (Cass. Civ 3, 6.7.2022, A 21-19.427)

Vie des sociétés

CMB TELECOM SARL au capital de 4 000 euros Siège social : Ileadit La Templierie 85150 VAIRE 890 445 158 RCS de La Roche-sur-Yon	AUGAMAR Forme : SCI société en liquidation Capital social : 500 euros Siège social : La Frette 85410 THOUARSAIS-BOULDROUX 831 900 428 RCS La Roche-sur-Yon
AVIS Aux termes de l'AGE en date du 31 août 2025 les associés ont décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé li- quidateur M. Rodolphe Cambier, demeu- rant Ileadit La Templierie, 85150 Vairé, et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention au RCS de La Roche-sur-Yon.	CLÔTURE DE LIQUIDATION Aux termes de l'assemblée générale ordi- naire en date du 1er décembre 2024, les associés ont approuvé les comptes de li- quidation, donné quitus au liquidateur M. Antoine Desiro-Frisque, demeurant La Frette, 85410 Thouarsais-Bouildroux et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du jour de ladite as- semblée. La société sera radiée du RCS du La Ro- che-sur-Yon.

 adecia Les experts engagés des dirigeants	 La Une du journal, un cadeau original 50€ Flashez le QR Code ouest france
VINGT SUR VINGT Société à responsabilité limitée en liquidation Au capital de 1 000 euros Siège social et de liquidation : 1, rue des Châtaigniers 85220 COEX 918 850 587 RCS La Roche-sur-Yon	
AVIS Aux termes d'une décision en date du 28 août 2025 au siège social, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargée Mme Claudie Collinet, demeurant 1, rue des Châtai- gniers, 85220 Coëx, de son mandat de li- quidateur, lui a donné quitus de sa ges- tion et a prononcé la clôture de la liquida- tion. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la so- ciété sera radiée dudit Registre. <i>Pour avis Le Liquidateur.</i>	

Vie pratique

Le réparateur doit bien conserver l'objet confié

Le propriétaire d'un objet confié à un réparateur peut exiger qu'il soit bien conservé avec soin jusqu'à sa restitution. La Cour de cassation a donné tort sur ce point à une entreprise de mécanique qui estimait n'être responsable de l'objet confié que durant les opérations de son travail. Cet objet a été remis en dépôt pour réparation, ont tranché les juges, et le réparateur n'est pas libéré de ses obligations de dé- positaire au prétexte qu'il aurait terminé les travaux commandés. Il demeure tenu de garder et conserver la chose tant qu'elle reste sous sa garde.

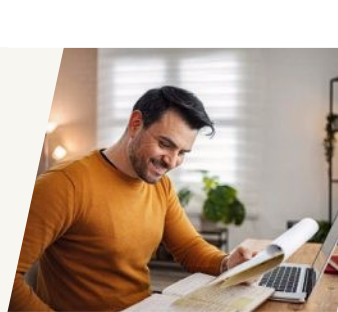
Le mécanicien plaiderait au contraire que sa seule mission, selon le contrat conclu, était de faire certains travaux et rien d'autre. Il appartenait selon lui au propriétaire de récupérer son bien dès que possible et de ce fait, c'est ce propriétaire qui était respon- sable de la bonne conservation. Le client plaiderait en son côté que la garde de l'objet en bon état d'entretien devait se pour- suivre au-delà du temps de travail, d'entreten ou de réparation, durant tout le temps de la présence de cet objet chez le répa- rateur.

La Cour de cassation a jugé selon ce dernier argument. (Cass. Com, 5.10.2022, H 20-16.692).

Énergie

L'installation photovoltaïque doit être payée après vérification minutieuse

La Cour de cassation a jugé que le banquier doit vérifier minutieusement chaque démarche avant de payer l'installa- teur, même si le consommateur atteste que l'installation est conforme. L'attestation du Consuel n'est pas suffisante. Un couple a reproché à la banque d'avoir payé alors que l'installation n'était pas complète. La jurisprudence exige que l'établissement de crédit s'assure de la réalisation complète et conforme au contrat avant de payer. De nombreux particuliers insatisfaits tentent d'annuler leur achat en invoquant des défauts d'installation. La preuve de la bonne réalisation des travaux doit inclure la conformité aux normes et la bonne réalisation de tous les éléments du contrat. (Cass. Civ 1, 10.7.2024, B 23-12.122).

 La centrale des marchés MEDIALEX	
Découvrez notre nouveau site ! Une meilleure ergonomie pour votre veille sur les appels d'offres des marchés publics. lacentraledesmarchés.com	

Une question sur votre abonnement ?

Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé). Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale : Additi média
Tél. 02 19 29 04 27. additimedia.fr

Commission paritaire n° 0630 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10 rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.
Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

	Tirage du mercredi 17 septembre 2025 : 435 669
	Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502